

PFEV II - Crédit du Maroc

Lieu :	Maroc
Identifiant du Projet :	53370
Secteur d'activité :	Institutions financières
Public/Privé :	Privé
Date de décision sur l'approbation :	8 février 2022
Statut :	En phase exploratoire, examen final en cours
Date de publication du document de synthèse du projet en langue anglaise :	3 février 2022

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD ».

Description du Projet

Octroi d'un prêt non garanti d'un montant maximal de 25 millions d'euros au titre du Cadre régional FVC-PFEV - Maroc II à Crédit du Maroc (CdM), composé d'un montant maximal de l'équivalent de 18 750 000 euros en dirhams marocains provenant de la BERD et d'un montant maximal de 6 250 000 euros provenant du Fonds vert pour le climat (« FVC ») dans le cadre du mécanisme régional FVC-Programme de financement d'une économie verte (« PFEV »). Le montant de ce prêt FVC-PFEV sera accordé sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte afin de promouvoir les technologies d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique.

Objectifs du Projet

Le projet encouragera la mise en place d'une économie verte au Maroc en accordant les fonds reçus sous forme de prêts à des particuliers et à des sous-emprunteurs du secteur privé pour leur permettre de réaliser des investissements verts dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique.

Impact sur la transition

Le projet soutient la qualité verte, un des critères permettant de mesurer l'impact sur la transition, en proposant un financement et un savoir-faire à des intermédiaires

financiers qui appuient les investissements du secteur privé dans des technologies et des solutions hautement performantes d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Il facilitera la transition du Maroc vers une économie durable, à faible intensité de carbone et résiliente sur le plan climatique.

Le projet contribue également à mettre en place une économie verte en encourageant le développement de prêts en faveur d'énergies vertes et de l'utilisation efficace des ressources au Maroc, et en induisant des effets de démonstration positifs.

Le Client

CRÉDIT DU MAROC

Filiale du groupe Crédit Agricole France, Crédit du Maroc est une banque universelle et généraliste qui propose ses services à tous les segments de clientèle : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises.

Financement de la BERD

18 750 000 euros

Coût total du Projet

25 000 000 euros

Additionnalité

Le projet, qui s'inspirera de l'expérience réussie concernant les produits verts existants, proposera à la fois un financement à moyen terme et une expertise technique, au sein d'un dispositif conçu pour promouvoir un investissement axé sur les technologies d'atténuation et d'adaptation climatiques dans le secteur privé au Maroc.

Le client pourra également tirer parti des compétences de la BERD dans l'amélioration de l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement, comme le prévoit le PFEV qui encourage l'adoption de technologies vertes. Par conséquent, le projet aidera à terme les sous-emprunteurs femmes et hommes à renforcer leur résilience face au changement climatique.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). CdM est un client existant de la BERD, qui a fourni régulièrement des rapports satisfaisants sur ses performances environnementales et sociales lors d'expositions antérieures. CdM est tenu de continuer à se conformer aux Exigences de performance (EP) 2, 4 et 9, d'adopter et de mettre en œuvre les procédures de la BERD en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les prêts aux petites et moyennes entreprises, et les micro-crédits, et de soumettre des rapports environnementaux et sociaux annuels à la Banque. Les bénéficiaires de fonds du Programme de financement d'une économie verte devront

respecter les exigences nationales dans les domaines de l'environnement, la santé et la sécurité, et des normes du travail, et satisfaire les critères d'admissibilité applicables aux projets verts.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt FVC-PFEV s'accompagnera d'un programme complet de coopération technique (« CT ») visant à fournir à CdM et aux sous-emprunteurs un appui à la mise en œuvre. Le programme CT soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes. La CT devrait être financée par des ressources sous forme de subventions provenant de l'Union européenne, du Fonds vert pour le climat et du Fonds spécial des actionnaires de la BERD (« FSA »).

Contact au sein de l'entreprise

Younes Bargach
Younes.Bargach@ca-cdm.ma
+212 522 477 598
www.creditdumaroc.ma

Dernière mise à jour du DSP en anglais

3 février 2022

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les

signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.